



HA, 23/08/19

# Département/04



Lors de la signature de la convention ce mardi à la CCI de Manosque.  
De gauche à droite : Daniel Margot, Laurent Spinosa et Lionel Mathieu.

## LES BURALISTES SIGNENT UNE CONVENTION AVEC LA CCIT04 : « NOTRE MÉTIER DOIT ÉVOLUER »

En parlant des ventes de tabac, le président des buralistes des Alpes-de-Haute-Provence, Laurent Spinosa reconnaît « on est sur un produit dont le volume est en baisse ... surtout avec l'échéance du paquet à dix euros », d'autant que, selon toujours le président des buralistes, « nous sommes trop appuyés sur la vente du tabac » et afin de palier à ces baisses ils se doivent de se remettre en question. « Notre métier doit évoluer nous ne pouvons plus vendre que du tabac » ajoute le secrétaire de la chambre syndicale départementale des buralistes Lionel Mathieu.

### « Il est important de les accompagner. La CCIT a un rôle à jouer »

Cette relance passera, selon Daniel Margot, président de la chambre de commerce et d'industrie, par « deux valeurs, reprendre de l'attractivité et diversifier ». Ajoutant en parlant de son institution : « il nous a paru important de les accompagner. Nous croyons vraiment que la CCIT a un rôle à jouer ... cela rentre dans la stratégie de la CCIT, notre vrai métier de demain ».

Pour cela, la Chambre de Commerce sera le relais de l'État, ce dernier étant celui « qui accompagne les buralistes dans leur transformation ». Ainsi, l'État aide par un fond de transformation l'ensemble des buralistes de tout le territoire national à hauteur de 80 millions d'Euros sur quatre années, dont 2019 déjà engagé, « et n'y aura pas de rattrapage, pas de deuxième coup » selon les responsables Manosquins. Ce qui sous-entend que les quelques quatre-vingt-douze buralistes du département bas-alpin, dont 90 pour cent d'entre eux adhèrent à la CCIT du 04, doivent s'inscrire dans ce délai s'ils veulent en bénéficier !

La démarche consiste en un audit mené par deux techniciens de la CCIT « un spécialisé dans le marketing et l'autre dans l'observatoire économique », explique François Giraud en charge du dossier à la CCIT. Cet audit sur trois jours sera mené

en trois axes, une visite sur site, un travail d'étude de la zone de chalandise et la conclusion par une feuille de route comportant les conseils qui permettront au buraliste de se lancer dans des travaux « comment vendre et quoi vendre ? ».

### « Rester le premier réseau de proximité »

Pour le président des buralistes, « l'idée est de rester le premier réseau de proximité » et pour ce faire la diversification passe par de nombreuses actions comme entre autres relais-poste, relais-colis, ou encore le compte Nickel « le compte sans banque », la cigarette électronique « qui a sa place chez le buraliste », reconnaît leur président, mais il s'agit aussi de rester le premier partenaire de la Française des Jeux, malgré l'incertitude liée à sa privatisation ... L'éventail de possibilités semble large et pour les aborder « la CCIT va organiser des réunions d'information dans le trimestre » annonce son président Daniel Margot.

Dernièrement, les deux représentants, président et secrétaire de la chambre syndicale des buralistes, et le président de la CCIT ont signé la convention « locale de partenariat » qui permet de lancer ... ou de poursuivre cette action enclenchée depuis le début de cette année 2019 sachant que d'ores-et-déjà deux buralistes en ont bénéficié et quatre autres sont sur les rangs, l'objectif d'une dizaine étant envisagé pour l'année en cours !

Gérard VENET

### En pratique :

L'audit d'un coût de 1 600 euros est pris en charge à 50% par le fonds de transformation au cas où il ne débouche pas sur des travaux, et à 100% si des travaux sont entrepris par le buraliste. Ce fonds de transformation prend de 30 à 40 pour cent des travaux du montant du projet entrepris, toutefois plafonné à trente-trois mille euros.